

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes les offres et livraisons. Sans confirmation formelle écrite de notre part, les conditions contraires de l'acheteur n'entraînent aucune obligation, même si nous ne les avons pas expressément contestées.

1. CONCLUSION DU CONTRAT

Le contrat entre fournisseur et acheteur est établi dès la commande, si le fournisseur ne révoque pas ce contrat par écrit dans le délai de 5 jours.

2. PRIX

Prix d'achat

Les prix en vigueur lors de la passation de commande font foi. L'acheteur doit se renseigner lui-même sur les prix les plus récents. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est facturée en sus.

L'adoption de prix nouveaux entraîne l'annulation des anciens prix. Ces nouveaux prix sont exclusivement valables pour les contrats conclus après cette date. Les prix sont sans engagement et peuvent être modifiés par le vendeur sans avis préalable.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le fournisseur se réserve le droit de vérifier la solvabilité de l'acheteur et d'exiger éventuellement des garanties, voire de livrer uniquement contre paiement anticipé ou contre remboursement. Pour les livraisons sans paiement anticipé, les conditions suivantes s'appliquent:

- paiement sous 10 jours date de facture avec déduction d'un escompte, suivant la facture
- paiement net sous 30 jours date de facture
- commandes expresses: 30 jours, net.

Dès le 30^{ème} jour à partir de la date de la facture, le fournisseur est autorisé, même sans mise en demeure préalable, à facturer des intérêts moratoires de 5%, ou de retenir d'autres livraisons et/ou de résilier le contrat sans fixer préalablement un délai supplémentaire. Toutes les remises indiquées dans la facture et/ou une note de crédit ne sont formellement accordées qu'en cas de respect par l'acheteur des conditions de paiement. En cas de paiement au-delà de 60 jours, toutes les remises consenties préalablement deviennent nulles et non avenues.

4. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La marchandise demeure la propriété du fournisseur jusqu'au règlement définitif. Le fournisseur est ici autorisé par l'acheteur à faire inscrire une réserve de propriété au registre ayant compétence, et ce jusqu'au paiement intégral du prix des marchandises livrées par ses soins.

5. CONDITIONS DE LIVRAISON

Le client prend connaissance du fait que sa commande peut faire l'objet de changements au regard des couleurs, tailles, modèles, quantités et délais de livraison. Il se déclare formellement d'accord sur ce point et renonce totalement aux exceptions correspondantes telles la résiliation de la vente, la réduction du prix ou la dénonciation du contrat.

6. EXPÉDITION

Toutes les commandes soumises à un délai et toutes les livraisons expresses de plus de CHF 500.-- sont exécutées franco domicile, emballage inclus. **Pour les commandes de moins de CHF 140.--, on facture un supplément pour faibles quantités de 10.- CHF.** Cette disposition n'est pas applicable aux livraisons partielles dont le fournisseur est responsable du fait d'un retard de livraison.

7. DISPOSITIONS LÉGALES

L'acheteur s'engage à respecter les dispositions légales concernant l'affichage du prix. Il s'engage à renoncer à tout étiquetage trompeur.

Est interdite toute importation directe d'articles de sport, vêtements de sport et tous types de produits, laquelle est réalisée en court-circuitant le représentant national officiel. Toutes infractions de cette clause donnent droit à l'annulation de toutes les commandes existantes et au refus de futures livraisons. L'acheteur renonce expressément à toute prétention en cas d'application fondée de ces dispositions.

8. DÉFAUTS

D'éventuels défauts de la marchandise livrée doivent faire l'objet d'une réclamation écrite dans les 10 jours suivant la réception et/ou, pour des défauts cachés, dans les 15 jours suivant la découverte de ces derniers; sinon, la marchandise est réputée acceptée. Pour les défauts ayant fait l'objet d'une réclamation en dû temps, l'acheteur a le droit d'exiger des livraisons complémentaires de produits sans défauts. Sont expressément exclues toutes autres prétentions fondées sur d'éventuels défauts, et notamment toutes demandes en dommages et intérêts (y compris les demandes en dommages et intérêts inhérents à des dommages consécutifs), ainsi que la dénonciation du contrat.

Les modalités de garantie écrites du fournisseur s'appliquent à l'égard du client final.

9. PRESTATIONS DEL'ACHETEUR

L'acheteur s'engage à fournir dans leur totalité les prestations correspondant à un magasin spécialisé, comme le conseil, le choix, le service, les réparations etc. Il s'engage aussi à adapter à tout moments es connaissances spécialisées et/ou celles du personnel, ainsi que son équipement, à l'état de la technique pour être mesure d'apporter dans leur totalité les prestations escomptées d'un magasin spécialisé.

10. FOR

Le lieu d'exécution des prestations découlant de ce contrat est notre domicile sis à Muri//Berne. La relation contractuelle est soumise au droit suisse.

Le for est Berne.

11. CONDITIONSDÉTAILLÉESDE VENTE ET DE LIVRAISON

Des conditions détaillées de livraison demeurent sous réserve.

12. TEXTE ORIGINAL

Les conditions de vente et de livraison sont rédigées en allemand, en français et en italien. En cas d'oppositions, la version allemande fait foi.